

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 45 titulaires, 3 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOIBE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélien GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Christophe GUERY	à	Marc OXIBAR

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET,

REÇU
Le 22 FEV. 2018

RAPPORT N° 03-180215-PER- SOUS - PREFECTURE
OLORON S/MARIE

MODIFICATION ET CREATION DE POSTES

M. KELLER expose :

I – Services Techniques

Suite à l'affectation d'un adjoint technique intervenant initialement au service technique sur le territoire de la vallée de Josbaig, auprès du service de gestion des ordures ménagères, le candidat retenu pour le remplacer est titulaire du grade d'agent de maîtrise.

Il est donc nécessaire de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique et à la création d'un poste d'agent de maîtrise, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour, 2 contre (J. CASABONNE, R. BAREILLE) et 3 abstentions (M. BARRERE-MAZOUAT, J. GASTOU, JP. TERUEL)

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique ;
- **CREE** un poste d'agent de maîtrise.

II – Tourisme – PLR

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire procédait à la création d'un poste de technicien territorial pour la mise en œuvre des plans locaux de randonnées.

Suite à l'appel à candidatures, le choix du jury s'est porté sur un fonctionnaire titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de procéder à la modification du poste créé, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste de technicien territorial ;
- **CREE** un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

III – Pôle social

Pour faire suite au remaniement organisationnel du pôle Développement social, il apparaît nécessaire de créer un emploi non permanent d'assistant de direction pour accroissement temporaire d'activité (article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984) durant une période d'un an à compter du 12 février 2018.

Cet emploi, qui sera pourvu par voie contractuelle, aura pour objet d'assurer les missions suivantes :

- Accompagnement de la réflexion de structuration de l'offre de santé menée par les professionnels de santé d'Oloron Sainte-Marie,
- Remplacement de la responsable « Services scolaires et projets sociaux » actuellement en congé de maternité,
- Missions d'assistance de direction auprès du chef de Pôle « Développement Social ».

La rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 1 du grade de rédacteur territorial avec le régime indemnitaire prévu par le référentiel en vigueur au sein de la collectivité.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CREE** un emploi non permanent d'assistant de direction pour une durée d'un an à compter du 11 février 2018.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

